



BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : [www.thehillac.fr](http://www.thehillac.fr)

Mail : [mairie.thehillac@wanadoo.fr](mailto:mairie.thehillac@wanadoo.fr)

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac  
Séance du 11 décembre 2014**

**Sont présents :**

Maud BRIAND, Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Gérard MACE, Pascal RAVACHE, Jérôme ROBIN, Marlène SIMONIN.

**Pouvoirs :**

Virginie THEBAUD donne pouvoir à Christian LEMEE

Delphine VALAY donne pouvoir à Gilbert DUVAL

Mikaël MUROS LE ROUZIC donne pouvoir à Gilles HAUROGNE

**Absent excusé :**

Jean-Noël LEMEE

Gérard MACE est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

- 1) Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'urbanisme
- 2) Communauté de Communes du Pays de Redon : transfert de charges
- 3) Création de Lignes Ferroviaires Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire
- 4) Informations au conseil
  - a. Vente d'un terrain du Parc d'Activités des Brivaudais
  - b. Busage près de l'atelier communal
  - c. Vœux du Maire
  - d. Bulletin communal annuel
  - e. Comité d'appui du centre hospitalier de Redon

**Approbation du compte rendu de conseil du 21 novembre 2014.**

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **1- Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme**

Le bureau d'études Atelier d'Ys présente aux membres du conseil municipal le plan d'aménagement et de développement durable élaboré avec la « commission urbanisme » du précédent mandat et du mandat actuel.

**Une présentation sera également faite à la population lors d'une réunion publique le jeudi 22 janvier 2015 à 20h00 à la salle des Mitaüs par l'Atelier d'Ys.**

## **2- Communauté de Communes du Pays de Redon : transfert de charges**

La commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté de communes s'est réunie le 30 octobre 2014 afin d'étudier la charge transférée par les communes membres de la communauté de communes dans le cadre :

- du transfert de la participation versée à la Mission Locale du Pays de Redon et Vilaine ;
- de la reprise au 1<sup>er</sup> janvier 2014, par la communauté de communes, des chantiers d'insertion « poteries » et « nature et patrimoine » gérés par le syndicat intercommunal à vocation multiple du canton d'Allaire (S.I.V.O.M.U.C.A.) ;
- du transfert de la compétence plans d'eau, rivières et milieux aquatiques par les 6 nouvelles communes membres.

La commune de Théhillac est concernée par le transfert de la participation versée à la Mission Locale, évalué à 802,30€, le montant viendra en déduction de notre attribution de compensation.

Après avoir eu la présentation des chiffres par le Maire, le conseil municipal, à la majorité avec une voix contre et treize voix pour, approuve le procès-verbal établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

## **3- Création de Lignes Ferroviaires Nouvelles Ouest Bretagne Pays de La Loire**

Le Réseau Ferré de France a le projet de création de lignes ferroviaires nouvelles ouest Bretagne Pays de la Loire d'ici 2035 afin de faciliter les échanges entre Rennes et Nantes et mieux desservir la pointe bretonne. Plusieurs tracés sont envisagés dont deux contournant Redon par le nord ou par le sud.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- affirme son soutien au projet de création de Lignes ferroviaires nouvelles ouest Bretagne Pays de la Loire,
- émet un choix prioritaire pour le tracé passant en gare de Redon.

Réseau Ferré de France présente ce projet en débat public dans les grandes villes de l'ouest concernées.

Le Maire demande l'autorisation de rajouter en délibération l'information concernant la vente au Parc d'Activités des Brivaudais, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

## **4- Vente de terrains du Parc d'Activité des Brivaudais**

Monsieur Wilfried HASPOT souhaite acheter deux terrains sur le Parc d'Activités cadastrés ZA 443 et ZA 445. Il souhaite également acquérir la parcelle ZA 241 qui se situe en zone agricole mais qui est collée aux deux autres parcelles.

Le Maire propose au conseil municipal :

- de vendre la parcelle ZA 443 d'une superficie de 1 444m<sup>2</sup> au prix de 10€/m<sup>2</sup> comme il a été décidé par le précédent conseil municipal,
- de vendre la parcelle ZA 445 d'une superficie de 276m<sup>2</sup> au prix de 10€/m<sup>2</sup>,
- de vendre la parcelle ZA 241 d'une superficie de 4 600m<sup>2</sup> au prix 0,25€/m<sup>2</sup> avec un droit de préemption de la commune en cas de revente de cette parcelle située en zone humide.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **5- Informations au conseil**

### **a- Busage près de l'atelier technique communal**

Le Maire informe le conseil qu'un busage a été réalisé par l'entreprise COCADIN TP en traversée de route près de l'atelier afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales.

### **b- Vœux du Maire**

Les traditionnels vœux du Maire se dérouleront le dimanche 4 janvier 2015 à 11h30 à la salle des Mitais. Tous les habitants sont cordialement invités.

### **c- Bulletin communal annuel**

La commission « information et communication » s'est réunie le lundi 8 décembre 2014 afin de préparer le contenu du bulletin annuel et des traditionnelles cartes de vœux. La parution de ce bulletin est prévue pour la mi-janvier 2015.

### **d- Comité d'appui du centre hospitalier de Redon**

Le comité organise une réunion le samedi 13 décembre 2014 de 8h30 à 10h00 à la salle polyvalente de l'hôpital.

### **e- Salle socio-culturelle**

Une visite de sécurité a eu lieu par l'Adjudant-Chef Jean-Luc PHILIPPE, responsable sécurité des salles au SDISS de Vannes, fin novembre à la salle socio-culturelle (salle des sports). Il a été décidé un plan d'installation des tables lors de manifestations, telles que des lotos et des repas, afin de garantir une meilleure sécurité en cas d'évacuation. Un changement de classement de la salle est envisagé afin d'être en adéquation avec le nombre de manifestations organisées et le nombre de manifestations autorisées.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**

## INFORMATIONS DIVERSES

### Inscription sur les listes électorales

Afin de permettre l'inscription sur les listes électorales jusqu'au dernier jour de l'année, la mairie sera ouverte le mercredi 31 décembre 2014 de 8h30 à 12h00.

### Agence Postale Communale

L'agence dispose à nouveau d'une ligne téléphonique directe : 02.99.90.23.57. **L'agence postale sera fermée le samedi 3 janvier 2015.**

### Repas de la Sainte-Barbe

Lors du repas des pompiers le samedi 6 décembre 2014 à la cantine de Théhillac, des dégradations ont été constatées (pneus crevés, capot rayé ...) sur certaines voitures personnelles de pompiers et de gendarmes. La municipalité tient à rappeler qu'il est intolérable de s'en prendre au bien d'autrui, lorsqu'il s'agit de personnes bénévoles qui œuvrent au service du public.

Une plainte a été déposée par les propriétaires des véhicules et une enquête de gendarmerie est en cours.

### Collecte des ordures ménagères

En raison des fêtes de fin d'année, la collecte des ordures ménagères s'effectuera :

- le samedi 27 décembre au lieu du jeudi 25 décembre 2014,
- le samedi 3 janvier 2015 au lieu du jeudi 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Un petit rappel qui a son importance :** tous containers doivent être présentés l'ouverture du couvercle face à la route. En effet, la collecte étant motorisée, tous containers présentés à l'envers ne sont pas collectés.

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries seront fermées les **mercredis 24 et 31 décembre après-midi** :

- les déchèteries de Saint Vincent sur Oust, Saint Nicolas de Redon et Sainte Marie fermeront à 12h00,
- les déchèteries d'Avessac, Renac et Guémené-Penfao seront fermées,
- pas d'impacts pour les déchèteries d'Allaire et Plessé (qui restent ouvertes le matin).

### Elections départementales

L'élection des conseillers départementaux (ex conseillers généraux) aura lieu **le dimanche 22 mars 2015**. Si un deuxième scrutin doit avoir lieu, il se déroulera **le dimanche 29 mars 2015**.

Le bureau de vote à Théhillac se situe salle de la mairie.

### Enquête sur les loyers et les charges

L'INSEE effectue tous les trimestres une enquête sur les loyers et les charges des personnes résidant en France. Tous les trimestres 3800 logements sont enquêtés, tirés au hasard sur l'ensemble du territoire. Ils seront enquêtés cinq trimestres consécutifs, la première et la dernière enquête sont réalisés par visite au domicile de l'enquêté, les enquêtes intermédiaires par téléphone. La participation des enquêtés est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Au cours du mois de janvier, une enquêtrice prendra contact avec les enquêtés. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant. Les questions qu'elle posera seront simples et ne prendront que peu de temps pour y répondre. Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles, elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques.